

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/019/2007 – ÉFAI
23 février 2007

Action complémentaire sur l'AU 215/06 (MDE 13/089/2006, 9 août 2006) et sa mise à jour
(MDE 13/103/2006, 20 septembre 2006)

Crainces pour la sécurité / Préoccupations d'ordre médical / Torture

IRAN Ahmad Batebi (h), ancien militant étudiant, 28 ou 29 ans

Nouvelle personne menacée : Somaye Bayanat (f), son épouse

Selon les informations recueillies, Ahmad Batebi ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin dans la prison d'Evin. Il aurait récemment été victime d'une série de crises et d'une perte de connaissance prolongée. Amnesty International craint que sa vie ne soit en danger. Lors d'une conversation téléphonique, le 22 février, Ahmad Batebi aurait affirmé à son père que les autorités pénitentiaires ne se souciaient pas de lui, et il lui aurait demandé, s'il mourait, d'« *organiser une commémoration de [sa] vie plutôt que des funérailles* ».

Somaye Bayanat, l'épouse d'Ahmad Batebi, a été arrêtée le 21 février à son domicile situé hors de Téhéran. Amnesty International ignore où elle se trouve. L'organisation craint qu'elle ne soit victime de manœuvres d'intimidation, de harcèlement ou de mauvais traitements du fait qu'elle est mariée à Ahmad Batebi.

Ahmad Batebi a été sauvagement battu en détention à la suite de sa première arrestation, liée à sa participation à une manifestation étudiante en 1999. Il a, depuis lors, passé plus de six années en prison, dans des conditions de détention éprouvantes qui ont aggravé son état de santé. Il souffre de diverses affections des suites de tortures et d'autres formes de mauvais traitements subis pendant sa détention. Comme de nombreux autres prisonniers, il n'a pas été autorisé à recevoir les soins médicaux nécessités par son état, ou en a bénéficié tardivement.

Au cours de la journée du 16 février, Ahmad Batebi aurait été pris de plusieurs crises et aurait perdu connaissance pendant au moins trois heures. Il semblerait que ses codétenus l'aient emmené à l'infirmerie de la prison. D'après certaines informations, qui n'ont pas été confirmées, Ahmad Batebi aurait eu une attaque. Le 18 février, il aurait été victime d'une autre crise et conduit à l'hôpital des Martyrs (*Bimarestan e Shohada*), dans le nord de Téhéran, où il aurait subi une IRM (imagerie par résonance magnétique), dont Amnesty International ne connaît pas les résultats. Le 19 février, il aurait été reconduit à l'infirmerie de la prison d'Evin, malgré les objections que les médecins auraient émises ; ces derniers auraient signalé aux autorités pénitentiaires qu'il devait rester hospitalisé pour bénéficier d'un suivi médical et que son état de santé ne permettait pas de le maintenir en détention.

Selon des informations relayées par la presse le 20 février, certains responsables de la prison d'Evin auraient déclaré qu'il y avait été ramené en raison de « *réactions suscitées par ses amis à l'extérieur de la prison* ». Après que son père eut émis des protestations, Ahmad Batebi a été reconduit à l'hôpital des Martyrs, pieds et poings liés, mais il a ensuite été transféré dans un autre hôpital. Le directeur de l'hôpital des Martyrs aurait informé le père d'Ahmad Batebi qu'il avait reçu l'ordre de le faire sortir. Le jeune homme a ensuite été de nouveau incarcéré. D'après certaines sources, il séjourne en observation à l'infirmerie de la prison. Bien qu'un de ses amis eut apparemment affirmé que les deux hémisphères de son cerveau présentaient des anomalies, un représentant du pouvoir judiciaire a déclaré, le 20 février, que son état de santé était satisfaisant.

Il est très probable qu'Ahmad Batebi soit pris d'autres attaques s'il ne reçoit pas tous les soins médicaux nécessaires. Étant donné le caractère systématique des négligences flagrantes commises par les autorités pénitentiaires quant à l'état de santé des détenus, et au vu des cas de mort en détention, Amnesty International est inquiète pour la vie d'Ahmad Batebi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ahmad Batebi a d'abord été arrêté pour avoir participé aux manifestations étudiantes du « 18 Tir », en 1999, qui ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. Comme de nombreuses autres personnes, il a été sauvagement torturé. Il figurait parmi quatre manifestants condamnés à la peine capitale pour atteinte à la sûreté de l'État, à l'issue d'un procès inéquitable tenu en secret devant un tribunal révolutionnaire à Téhéran. Ces condamnations ont plus tard été commuées en peines d'emprisonnement. La peine d'Ahmad Batebi a été réduite à dix ans en appel, au début de l'an 2000.

En mars 2005, il aurait bénéficié d'une mesure de libération provisoire, afin qu'il puisse se marier et obtenir une prise en charge médicale. Sa permission a ensuite été prolongée, mais lorsqu'elle est arrivée à expiration, il ne s'est pas représenté à la prison. Le 27 juillet 2006, il a été de nouveau arrêté, avant d'être conduit à la section 209 de la prison d'Evin, qui est administrée par le ministère du Renseignement. En août 2006, il a entamé une grève de la faim afin de protester contre cette nouvelle incarcération, mais l'a interrompue lorsqu'il a été autorisé à voir des membres de sa famille. Pendant sa grève de la faim, son médecin a écrit aux autorités pénitentiaires une lettre ouverte dans laquelle il indiquait qu'Ahmad Batebi avait besoin de soins spécialisés et qu'il risquait de mourir s'il n'était pas libéré. En décembre 2006, le père d'Ahmad Batebi s'est dit gravement préoccupé par l'état de santé de son fils et a demandé pourquoi celui-ci était toujours détenu dans la section 209, où sont habituellement placés les prisonniers subissant des interrogatoires. Il a déclaré : « *Notre fils s'éteint progressivement et personne n'est tenu responsable de cette situation. Je suis persuadé qu'ils vont lui faire du mal cette fois-ci. Je vois dans son regard qu'il demande de l'aide, mais que puis-je faire ?* »

Akbar Mohammadi, un autre étudiant présent lors des événements du « 18 Tir », est mort dans des circonstances suspectes en juillet 2006. La prise en charge médicale dont il avait besoin avait été retardée ou refusée. Son avocat s'efforce d'obtenir l'ouverture d'une enquête sur les causes de sa mort.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en persan ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par l'état de santé d'Ahmad Batebi, actuellement détenu dans la prison d'Evin ;
- exhortez les autorités à permettre immédiatement à cet homme de bénéficier de tous les soins requis par son état de santé, en lui accordant notamment une permission de sortie pour recevoir des soins médicaux à l'extérieur de la prison, comme l'aurait recommandé son médecin, et conformément aux dispositions de l'article 291 du Code de procédure pénale iranien, qui permet aux instances judiciaires d'ordonner que des détenus soient soignés à l'extérieur de la prison ;
- priez-les de permettre sans délai à Ahmad Batebi d'être régulièrement en contact avec ses proches et son avocat ;
- demandez-leur instamment de procéder dans les plus brefs délais à un réexamen des dossiers d'Ahmed Batebi et de toutes les autres personnes emprisonnées à l'issues de procès inéquitables en Iran ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où se trouve Somaye Bayanat et à lui permettre d'entrer en contact avec ses proches et un avocat, ainsi que de recevoir tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@leader.ir / istiftaa@wilayah.org

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Directeur de la prison d'Evin :

Director, Evin Prison

Evin Prison, Chamran Highway, Near Hotel Azadi, Dasht-e Behesht Street, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 240 3910

Courriers électroniques : evin@tehranprisons.ir (dans le champ « objet », veuillez écrire : « *Ahmad Batebi – for the attention of the director / à l'attention du directeur* »)

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir ou *via* le site Internet du président : www.president.ir/email

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Park-e Shahr, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : veuillez adresser vos courriers électroniques *via* le formulaire en ligne permettant de recueillir l'avis des internautes (en persan) : <http://www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html>

(Le texte du formulaire peut être traduit comme suit :

première ligne : « *nom* », deuxième ligne : « *adresse électronique* », troisième ligne : « *objet* ». Merci d'insérer votre appel dans le dernier champ, réservé au texte.)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 6 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*